

Délibération du Conseil Municipal**D.2021.05.26 – 01****ACTE : 7.10.1****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et un et le 26 Mai à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, LARONDE, , MAZILLE, NEGRE
MRS BADOUC, CAM, GERVAI LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : MME GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD

Excusé / Absent : MME BOURCIER, MRS. MERIC, BAÏADA

Secrétaire : M. PIERASCO

Date de la convocation : 20/05/2021

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : OBJET : TARIF DROIT DE PLACE BROCANTE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération D20140620-07 du 20 juin 2014 qui avait pour but de mettre en place et de fixer les tarifs des droits de place des marchés gourmands et de la brocante sur le budget principal de la commune.

Actuellement, pour la brocante, les tarifs sont de 60 € sous une cornière et de 40 € sur la place et dans les rues adjacentes. Suite à la création du Budget Animations – Communication, il convient de fixer et de modifier les tarifs des emplacements.

Monsieur le Maire propose un tarif unique de 50 € pour chaque emplacement et d'inscrire la recette au compte 7336 du budget animations-communication.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** : la proposition de Monsieur le Maire de modifier le prix du droit de place pour la brocante ;
- **Fixe** : le tarif de l'emplacement à 50 € pour la brocante
- **CHARGE** : Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING